

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du 14 septembre 2011

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 11
Présents : 7
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2
Votants : 9

AFFICHE le 19/09/2011

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 7 septembre 2011 pour la session ordinaire du 14 septembre 2011.

L'an deux mil onze, le mercredi quatorze septembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: PARISOT, GENEY, Adjoint, CHIPPAUX, GAMELON, JOLY, DAVAL B., et LOMBARD Maire

Absent(s) excusé(s) : BOHEME qui donne pouvoir à PARISOT, GILLET qui donne pouvoir à CHIPPAUX.

Absent(s): MOUGENOT, DAVAL C.,

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs COULAUD – Directeur Départemental de la Poste - et M. TREMPOL Directeur de la Poste de LURE qui ont aimablement accepté de répondre à l'invitation de Monsieur le Maire.

Mrs COULAUD et TREMPOL présentent La Poste et apportent tous les éléments et informations nécessaires - aux membres du conseil municipal présents - pour étudier la faisabilité dans un avenir proche d'une Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal se réserve un temps de réflexion

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Projet d'organisation d'une agence postale communale – Présence de Mrs COULAND et TREMPOL représentants de la direction de la Poste ;
- Avenant chaufferie bois ;
- Décision Modificative cotisation 2011 au P.N.R.B.V. ;
- Annulations factures eau sur exercice antérieur ;
- Demande de subvention de l'Association Française contre les Myopathies ;
- Périscolaire : présentation du projet –(ne fera pas l'objet d'une délibération)
- Questions Diverses ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois points supplémentaires objets de délibérations :

- Adhésion de la C.C.H.V.O. au P.N.R.V.B.
- Renouvellement bail garage communal
- Engagement catégories de dépenses art 6232 : Fêtes et Cérémonies

– A l'UNANIMITE, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à cette modification.

Monsieur **DAVAL Brice** été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS VALIDATION DE
L'AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX ESBTP**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE ACCEPTE la modification de l'avenant n°1 – E.S.B.T.P

LOT N°1 : GROS - OEUVRE

Montant du Marché : 63 000.00 € H.T.
Montant des travaux supprimés - 3 037.00 € H.T.
Montant des travaux modifiés : - 765.34 € H.T.
Montant des travaux supplémentaires : + 17 165.50 € H.T.
Montant du marché rectifié 76 363.16 € HT.

DECISION MODIFICATVE – COTISATION 2011 AU P.N.R.B.V.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du P.N.R.B.V. qui indique que l'arrêté préfectoral portant modification statutaire du Syndicat mixte du P.N.R.B.V. n'est toujours pas intervenu et que par conséquent la commune est tenue de régler la cotisation 2011.

Aucun crédit n'étant prévu au Budget Primitif, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'effectuer la décision modificative suivante :

⇒ Art. 6574 - 750 €
⇒ Art. 6554 + 750 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	7	1

De ne pas accepter cette décision modificative et par conséquent de ne pas régler la cotisation 2011 au syndicat mixte du P.N.R.B.V.

ANNULATIONS FACTURES EAUX SUR EXERCICES ANTERIEURS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une note de la Trésorerie qui demande l'annulation d'une facture d'eau sur l'exercice 2009 d'un montant de 34.54 €

N°2009-011-000115 (motif personne décédée) et sur exercice 2010

N°2010-009-000176 (erreur abonné) d'un montant de 44.98 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

ACCEPTE d'annuler les dites factures :

N°2009-011-000115 d'un montant de 34.54 €

N°2010-009-000176 d'un montant de 44.98 €

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du délégué départemental de l'Association Française contre les Myopathies lequel sollicite une aide financière de la part de la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
0	9	0

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'Association Française contre les Myopathies Délégation de Haute-Saône.

ADHESION DE LA CCHVO AU SYNDICAT MIXTE DU P.N.R.B.V.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°18 du 11 mars 2011 où le conseil municipal décidait que la commune de FRESSE ne ferait plus partie du P.N.R.B.V. dans le cadre de la troisième Charte du Parc 2011/2022.

Monsieur SAINTIGNY Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, dans un courrier en date du 6 septembre 2011 notifie que l'adhésion de la C.C.H.V.O. au syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres donné dans les conditions de majorité requises pour la création, soit 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de celle-ci ou l'inverse.

Or seules 5 communes (Belmont, Haut-du Them Château-Lambert, La Lanterne, Melisey, Montessaux) ont délibéré en faveur de l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du P.N.R.B.V.

Il est demandé à la commune de FRESSE de se positionner quant à l'adhésion de la C.C.H.V.O.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
0	9	0

- N'APPROUVE PAS l'adhésion de la C.C.H.V.O. au Syndicat Mixte du P.N.R.B.V.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION GARAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°35 en date du 16/06/2010 où le conseil municipal décidait de louer le garage communal sis 130. Le Village à Madame HOUILLON Monique à compter du 1^{er} octobre 2010 pour une durée de un an - loyer mensuel 20 € - et autorisait Monsieur le Maire à établir et à signer le bail à intervenir.

Le bail arrive à expiration le 30 septembre 2011 et par courrier en date du 7 septembre 2011 Madame HOUILLON Monique sollicite le renouvellement du dit-contrat pour une durée équivalente ou de préférence supérieure.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
9	0	0

DECIDE de reconduire la durée de location à un an soit jusqu'au 30/09/2012

DE FIXER le montant mensuel du loyer à 20 €

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir ;

FETES ET CEREMONIES ENGAGEMENT DE CATEGORIES DE DEPENSES ART. 6232S

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été prévu au Budget Primitif 2011 la somme de 4 000 € au compte 6232 : Fêtes et Cérémonies ;

Suite à une note reçue de la Trésorerie de Melisey le 13 septembre dernier, il est demandé au conseil municipal une délibération de principe autorisant l'engagement de catégories de dépenses à imputer à ce compte ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
9	0	0

DECIDE de fixer les principales caractéristiques des dépenses comme suit :

CEREMONIES PATRIOTIQUES ET COMMUNALES :	
VŒUX INAUGURATION POTS DE L'AMITIE (vin et gâteaux)	550.00 €
FLEURS :	400.00 €
FEUX D'ARTIFICE ET LAMPIONS	2 800.00 €
MATERIEL (drapeaux, plaques..)	250.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire et M. DAVAL Brice font le compte- rendu de la réunion d'information sur le périscolaire du vendredi 9 septembre 2011.

Des devis vont être demandés pour le remplacement de l'abribus du village.

Une modification de l'emplacement de l'abribus situé à la Nonna est étudiée.

Monsieur PARISOT rend compte de la vente des bois de ce jour. Aucune parcelle n'a été vendue.

Plus de question à l'ordre du jour la séance est levée à 21 H.

Vu
Le Maire,
Patrice LOMBARD